



Date de transmission de l'acte: 09/03/2026

Date de réception de l'AR: 09/03/2026

001-200086411-DE\_009\_2026-DE

A G E D I

**Acte rendu exécutoire**

- Télétransmission en
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24/02/2026**

**Délibération n°** : DE\_009\_2026

**Nombre de membres :**

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

Le 24/02/2026 à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du conseil de Belmont sous la présidence de Mme Pauline GODET.

**Date de convocation** : 17 février 2026

**Secrétaire de séance** : F. COUTURIER

**Présents** : N. BIDET, A. BOLON, D. BONJEAN, A. BUGNET, V. CHATRON, A. CORBEL, F. COUTURIER, J. FOURNEL, J. FRANÇON-FOESSEL, F. GARIN, P. GODET, M. LEJEUNE, JF MARTINE, MF. MARTINOD, S. OLIVER, H. REYNAUD,

**Absents excusés** : Z. NITKOWSKI (pouvoir à P. GODET), V. COURTINE (pouvoir A. BOLON),

**Absente** : G. GONGUET.

**OBJET : VOTE DU BUDGET GÉNÉRAL VALROMEY-SUR-SÉRAN 2026**

Madame le Maire présente à l'assemblée le budget Général de l'exercice 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes

Budget	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>GÉNÉRAL</b>	3 473 318.76€	3 473 318.76€	1 141 343.76€	1 141 343.76€

Après avoir détaillé chaque article des sections de fonctionnement et d'investissement du budget, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur celui-ci et de passer au vote.

*Après en avoir délibéré,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE**, à l'unanimité le budget Général de l'exercice 2026 tel qu'il a été présenté par Madame le Maire, à savoir

Budgets	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>GÉNÉRAL</b>	3 473 318.76€	3 473 318.76€	1 141 343.76€	1 141 343.76€

*Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits*

Pour Copie Conforme

Le Maire

Pauline GODET



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.*